

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 10 septembre 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 6 517 974 rang 2

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0040:

La demande de dérogation mineure 2024-0040 visant à :

Permettre la construction d'un abri forestier sur un lot de 37 316.4 m² plutôt que les 100 000 m² minimalement prescrits à la réglementation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

Donné à Sainte-Julienne, ce jeudi 22 août 2024.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière